

► Études sur la traite des personnes de 2010 à 2022 - Rapport de synthèse ¹

Le présent rapport de synthèse donne une vue d'ensemble des principales conclusions tirées des études sur la traite des personnes publiées entre 2010 et 2022. Nous avons classé 238 études par méthode de recherche, conception, région, facteurs et résultats dans un outil en ligne qui permet aux utilisateurs : i) d'appliquer des filtres de recherche; ii) de se faire une idée générale des données empiriques et des lacunes à combler en la matière; iii) d'accéder aux métadonnées pertinentes dans la bibliographie De la recherche à l'action (RTA). Dans le présent rapport de synthèse, nous avons également classé ces écrits par domaine d'étude, domaine d'action et paradigme du Protocole de Palerme. Nous évaluons les facteurs et les résultats associés à la traite des personnes en utilisant la taxonomie élaborée en consultation avec les chercheurs et les responsables politiques spécialisés dans ce domaine. En outre, nous explorons les caractéristiques des programmes et politiques de lutte contre la traite, ainsi que les variations enregistrées en la matière d'une région à l'autre. Les études récentes révèlent la nature multidimensionnelle de la traite des personnes et la nécessité d'intensifier les efforts de sensibilisation et d'évaluation, de mieux cibler les interventions et de renforcer la collaboration entre les parties prenantes pour lutter efficacement contre cette violation des droits humains.

Principales conclusions

- **Facteurs et résultats associés à la traite des personnes** – La plupart des études publiées entre 2010 et 2022 mettent en évidence les conditions socioéconomiques et les voies migratoires des victimes et les survivants de la traite. La majorité des études visent à examiner les liens entre les facteurs de vulnérabilité, les moyens (la violence et la fraude, notamment) et le but (exploitation sexuelle et exploitation sexuelle des enfants).
- **Efforts de lutte contre la traite** – Responsabilisation, formation et sensibilisation sont privilégiées dans les programmes de lutte contre la traite, mais des études révèlent une méconnaissance générale et la nécessité de donner une formation appropriée aux parties prenantes, y compris aux premiers intervenants.
- **Peu d'attention portée aux interventions** – Peu d'études traitent des interventions ou des évaluations d'impact, ce qui souligne la nécessité de recueillir des données, d'améliorer les évaluations et les études à long terme.
- **Obstacles à des interventions efficaces** – Les études révèlent les perceptions erronées qu'entretiennent les premiers intervenants au sujet des victimes et les incohérences dans l'interprétation, sous l'angle opérationnel, de la traite. Les principaux obstacles à l'identification des victimes et des survivants de la traite sont notamment les situations de crise et la corruption.
- **Régions ciblées** – La plupart des études concernent la traite dans les pays du Nord au niveau mondial et transnational, et rares sont celles qui concernent les pays du Sud. Les régions les plus couramment étudiées sont les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Inde.

¹ Le présent rapport est préparé par Claudia Macaveiu, Lorraine Wong et Lorenzo Guarcello dans le cadre du projet de l'Organisation internationale du Travail (OIT) « De la recherche à l'action : Utiliser les connaissances pour accélérer les progrès dans l'élimination du travail des enfants et du travail forcé ». Claudia enseigne à l'université Oxford Brookes. Elle est l'auteure principale de ce rapport. Lorraine est chargée de recherche à l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM) et à l'OIT. Lorenzo est le responsable du projet « De la recherche à l'action ».

► Introduction

Au cours de la période de quatre ans allant de 2016 à 2020, pour la première fois depuis 2000, aucune avancée n'a été enregistrée dans les efforts mondiaux de lutte contre le travail des enfants. Selon les estimations les plus récentes, le nombre total d'enfants astreints au travail des enfants est passé de 160 à 168 millions dans le monde entre 2016 et 2020. En outre, les dernières données disponibles indiquent que, tous les jours entre 2017 et 2021, 27,6 millions de personnes étaient en situation de travail forcé. Du fait de la nature clandestine de la traite des personnes, on ne peut estimer la prévalence de la traite des personnes pour se faire une idée précise de la portée et de l'ampleur de ce phénomène. Les retombées économiques de la pandémie de COVID-19 risquent de compromettre encore les avancées réalisées dans le monde, à moins que des mesures d'atténuation ne soient prises de toute urgence.

La date butoir fixée pour atteindre la cible 8.7 des objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies – qui est d'éliminer les pires formes de travail des enfants d'ici à 2025 et de mettre fin au travail forcé, à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains d'ici à 2030 – arrive à grands pas. Pour accélérer les progrès et accroître l'impact des interventions en cours, il serait opportun de créer et de diffuser de nouvelles connaissances fondées sur des données empiriques, et de mobiliser les partenaires et leurs ressources.

De plus en plus de données empiriques et d'études sont accessibles sur la traite des personnes, le travail forcé et le travail des enfants, mais des lacunes importantes restent à combler en matière d'information.

Pour combler les lacunes en matière de données empiriques sur la cible 8.7 des ODD, l'équipe du projet RTA a constitué une bibliographie annotée et des cartes des lacunes de données empiriques (CLD) qui présentent de manière organisée les études pertinentes disponibles. La bibliographie et les CLD sont utilisées pour recenser les lacunes en matière de recherche et pour élaborer un programme mondial de recherche sur la traite des personnes, le travail forcé et le travail des enfants.

La structure conceptuelle et les méthodes à appliquer pour élaborer la CLD sur la traite des personnes ont été définies à l'occasion d'une série de consultations avec les milieux universitaires, des experts d'organisations

internationales, des acteurs politiques, des organisations non gouvernementales (ONG), des représentants de pays et des partenaires de financement.

Le présent rapport décrit les méthodes utilisées pour élaborer la bibliographie et la CLD sur la traite des personnes. Les principales conclusions tirées des études examinées, notamment des articles et rapports revus par les pairs publiés entre 2010 et 2022, y sont analysées. On y présente également un aperçu des dernières tendances en matière de recherche concernant les facteurs associés à la traite des personnes, ainsi que des programmes et des politiques de lutte contre cette grave violation des droits humains. La bibliographie, la CLD et les consultations sur la traite des personnes nous ont permis de recenser les lacunes en matière de connaissances et de définir les domaines de recherche prioritaires.

La définition de la traite des personnes utilisée dans le présent rapport est conforme au Protocole de Palerme.² Les écrits publiés sur le sujet sont passés en revue à la lumière des quatre principes ou piliers de la lutte contre la traite des personnes – prévention, protection, poursuites et partenariats. Le contenu du présent rapport s'articule autour des trois questions de recherche énoncées ci-dessous.

Questions exploratoires

- Quels sont les facteurs communs associés à la traite des personnes?
- Quelles sont les caractéristiques des programmes de lutte contre la traite? Ces programmes permettent-ils de prévenir ou de réduire l'incidence de la traite des personnes?
- Quelles sont les variations géographiques relatives aux programmes et aux politiques de lutte contre la traite?

Dans la section suivante, nous commençons par décrire les critères de sélection et les méthodes utilisées pour la création de la bibliographie. Nous présentons les études ventilées par thème, méthode, conception, domaine d'étude et domaine d'action. Dans la section Conclusions, nous analysons les implications des résultats de recherche et suggérons des thèmes prioritaires pour les études à venir. Nous terminons en mettant en évidence les lacunes en matière de recherche et lançons un appel à plus de

² Le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir

la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, 2000 (entré en vigueur le 25 décembre 2003).

mobilisation en faveur de la concrétisation des résultats de recherche en solutions stratégiques.

► Méthodes

Raison d'être

Le présent rapport vise à explorer les études publiées sur la traite des personnes depuis 2010 pour en dégager les tendances actuelles des recherches en la matière et pour recenser les lacunes à combler. Plus de 1 400 études publiées entre 2010 et le début de 2022 ont ainsi été recensées, dont 238 ont été choisies et examinées aux fins de l'élaboration de la CLD sur la traite des personnes dans le cadre du projet RTA. Ce projet vise à accélérer l'utilisation de recherches rigoureuses menées par des spécialistes, des décideurs et des professionnels à l'appui des efforts de lutte contre la traite des personnes dans le monde.

Les travaux de recherche rigoureux sur la traite des personnes englobent :

- **des études descriptives** des facteurs et des résultats associés à la traite des personnes;
- **des analyses causales** des facteurs influant sur la prévalence de la traite des personnes et sur les mesures de réparation;
- **des études relationnelles** visent à explorer la corrélation entre deux ou plusieurs variables associées à la traite des personnes.

Le présent rapport passe en revue les études disponibles à la lumière des questions de recherche. Les conclusions qui en résultent permettent de recenser les lacunes en matière de recherche et de définir les futures orientations de la recherche.

Définitions clés

Le présent rapport utilise les appellations « traite des personnes » et « traite des êtres humains » telles que définies dans le Protocole de Palerme.

L'article 3(a) du protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants

(2000), appelé Protocole de Palerme, définit la traite des personnes en ces termes :

« le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. »

Conformément à l'article 3 du Protocole de Palerme, la traite des personnes a trois éléments constitutifs : 1) un *acte* – le recrutement, l'hébergement ou le transport d'un individu; 2) le *moyen* – la menace de recours ou le recours à la force, la fraude, la manipulation de dette, la retenue de salaire, la confiscation de documents d'identité, la coercition psychologique, les atteintes à la réputation, la manipulation de l'usage de substances addictives, les menaces à l'endroit d'autres personnes ou d'autres formes de coercition; 3) le *but* (l'exploitation) – les pratiques abusives comme le travail forcé, le travail en servitude, l'exploitation sexuelle, le mariage forcé et d'autres formes d'exploitation³.

Recherches par mot clé

Des recherches par mot clé ont été effectuées en examinant le titre, le résumé et le texte intégral des écrits. Des recherches par mot clé associé aux études relatives à la traite des personnes ont été effectuées dans les bases de données sélectionnées (voir la section Sources de données ci-après). Les mots clés suivants ont servi de filtres pour la sélection des études : « criminalité organisée transnationale », « esclavage moderne », « exploitation sexuelle des enfants », « migration et exploitation », « migration et prostitution », « prostitution forcée », « poursuites de trafiquants », « prévention de la traite », « protection des victimes », « Protocole de Palerme », « servitude pour dettes », « traite des personnes », « travail en servitude », « travail forcé ».

Sources des données

Les recherches de sources, universitaires ou non, relatives à la traite des personnes ont été menées sur le Web via les principaux moteurs de recherche et bases de données universitaires – Google Scholar, Scopus, ProQuest,

³ Pour en savoir plus, veuillez consulter l'article 3 du Protocole de Palerme et les [Directives concernant la mesure du travail forcé](#) de la Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST).

PubMed et JSTOR, notamment. D'autres recherches ont été menées via Libraries Worldwide (plus accessible par l'intermédiaire de la bibliothèque de la Oxford Brookes University) et WorldCat.org. La liste complète des sources universitaires est présentée ci-dessous.

Sources universitaires

- DOAJ – Directory of Open Access Journals
- Gale Academic OneFile
- Google Scholar
- Jisc Library Hub et PubMed Library of Congress
- JSTOR
- Libraries Worldwide
- ProQuest
- Scopus
- WorldCat.org

En accordant une attention particulière aux études récentes (de 2018 à 2022), outre les bases de données énumérées ci-dessus, on a examiné les sites Web de diverses organisations pour y recenser les travaux de recherche et rapports pertinents. On a sélectionné les organisations énumérées ci-dessous en raison de leurs recherches fouillées sur la traite des personnes et de leur engagement en faveur de la prévention de la traite des personnes ou de la protection des victimes.

Sources non universitaires

- Agence des Nations Unies pour le développement international (USAID)
- Anti-Slavery International
- ECPAT
- Free the Slaves
- Human Rights Watch
- Organisation des Nations Unies (Conseil des droits de l'homme des Nations Unies; Fonds des Nations Unies pour l'enfance UNICEF ONU Femmes; Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC))
- OIT et OIM
- Oxfam
- Polaris
- Private Agencies Collaborating Together Incorporated (PACT)
- Save the Children
- Walk Free Foundation

Une pléthore d'études relatives à la traite des personnes ont été recensées; seules les recherches officielles fondées sur des sources de données primaires ont été évaluées en vue de leur inclusion éventuelle dans le présent rapport.

Enquête en ligne

Du 22 février au 1^{er} avril 2021, une enquête auprès des bureaux de pays et des bureaux régionaux de l'OIM et de l'OIT a été menée. Les fonctionnaires des 53 bureaux de l'OIT ont répondu au questionnaire d'enquête. Plus de 80 pour cent des réponses reçues provenaient des bureaux de pays.

Deux des questions posées portaient en particulier sur la bibliographie de la traite des personnes :

1. Pouvez-vous nous communiquer des articles ou études en matière d'évaluation d'impact traitant de la législation, des politiques ou des pratiques en matière de lutte contre la traite des personnes ou des liens existant entre les migrations (migrations de main-d'œuvre et travailleurs migrants) et d'autres formes d'exploitation, comme le travail des enfants et le travail forcé?
2. Pourriez-vous nous transférer des travaux de recherche ou ensemble de données pertinents qui ne sont pas accessibles au public - bibliographies, analyses documentaires, notamment?

Les collègues de l'OIM ont téléchargé au total 35 documents et rapports. Certains titres et URL directes, concernant notamment dix analyses documentaires, ont été communiqués (Bryant et Landman, 2020; Goździak et coll. 2015, entre autres). L'examen initial a porté sur un total de 1 314 documents et rapports.

Critères d'inclusion

Les études sont classées par *pertinence*, *examen par les pairs* (d'études universitaires), *cadre conceptuel ou théorique* et *données empiriques*. La *pertinence* de l'étude est établie en fonction de critères communément utilisés pour évaluer la fiabilité des études qualitatives : crédibilité, fiabilité, testabilité, validité et transférabilité (Creswell et Miller, 2000; Tracy, 2010; Gough, 2015). La pertinence est également établie en déterminant si un élément constitutif de la traite des personnes est considéré comme un résultat dans l'étude. Le critère de l'évaluation par les pairs aide à établir la validité, la qualité et l'originalité des études universitaires. Tels sont les critères utilisés pour décider de l'inclusion et de l'évaluation d'études universitaires (Maxwell 1992; Denzin 1978).

Nous avons analysé le cadre conceptuel des études en vue de déterminer si des recommandations et suggestions concrètes étaient formulées à l'appui de l'élaboration de

politiques. Les études examinées dans le présent rapport visent à passer en revue, commenter et évaluer les cadres politiques et juridiques; elles présentent des cadres (théoriques et conceptuels) novateurs utiles pour orienter les recherches et les actions à venir. De ce fait, elles contribuent à l'évaluation ou à l'atténuation des facteurs ou des résultats de la traite des personnes. Ces cadres sont également utilisés pour formuler des recommandations sociales et politiques pour la lutte contre la traite des personnes, et pour concevoir des outils permettant de définir les relations existant entre chacun des facteurs étudiés.

Un dernier critère pour l'inclusion et l'examen d'études concerne l'utilisation de *données empiriques* en rapport au phénomène étudié (Smith, 1984; Creswell et Miller, 2000). Il s'agit d'évaluer les méthodes de collecte et d'analyse de données utilisées et leur pertinence par rapport aux questions de recherche formulées dans un domaine d'étude, une théorie ou une philosophie données.

Données empiriques

L'utilisation de données empiriques est un critère important dans le cadre du présent examen. Les données empiriques englobent à la fois les ensembles de données primaires recueillies par les chercheurs aux fins de l'étude et les sources secondaires.

Les données primaires recueillies et analysées proviennent de diverses sources : entretiens, questionnaires, enquêtes, études ethnographiques, études de cas par pays ou forme de traite, observations et groupes de discussion. Certaines études qualitatives s'appuient sur plusieurs ensembles de données souvent compilés à la suite d'entretiens et d'observations. Des études ethnographiques sont également incluses, bien qu'elles soient moins courantes.

Les sources secondaires sont généralement analysées parallèlement aux ensembles de données primaires. Les sources secondaires sont diverses : recherches documentaires sur des études de cas antérieures, dossiers de victimes, transcriptions de débats judiciaires et entretiens avec des victimes enregistrés par la police. Des techniques de triangulation sont utilisées dans certaines études fondées sur des méthodes qualitatives ou mixtes en vue d'établir la crédibilité et la fiabilité des conclusions.

Critères d'exclusion

Les études qui ne sont pas fondées sur des travaux de recherche originaux, tels que les documents conceptuels,

les analyses documentaires, les bibliographies et les rapports sur d'autres études, sont exclues. Les analyses d'études antérieures, de cadres juridiques et de politiques fondées sur des ensembles de données secondaires sont exclues de la bibliographie. Les études de nature théorique ou dont la principale contribution concerne des cadres théoriques sont exclues. En outre, les analyses de données historiques (ensembles de données recueillies avant 2000) sont exclues.

► Généralités sur les études

Années de publication

Le présent rapport passe en revue des études sur la traite des personnes publiées entre 2010 et 2022, date à laquelle la CLD a été créée. Les analyses d'ensembles de données recueillies avant 2010 sont exclues. Les années record quant au nombre d'études publiées sont 2013, 2014, 2017 et 2018 (figure 1).

Figure 1 – Études incluses par année, 2010-2022



Source – Recherche effectuée par les auteurs.

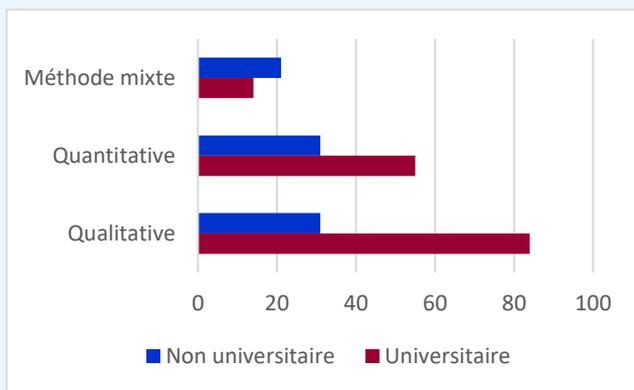
Méthodes de recherche

Nous avons retenu trois méthodes de recherche : **qualitative**, **quantitative** et **méthodes mixtes**. Les études quantitatives sont basées sur des données numériques, et les études qualitatives sur des témoignages personnels ou des entretiens individuels. Les études utilisant des méthodes mixtes sont basées sur une combinaison de données quantitatives et qualitatives.

Les méthodes de recherche quantitatives et l'utilisation de statistiques permettent d'évaluer la portée et l'ampleur du phénomène de la traite, tandis que les entretiens avec

des victimes et les survivants de la traite, et leurs témoignages, permettent de compléter les données, en particulier dans les situations où les données ne sont pas disponibles, en mettant en évidence les vulnérabilités de différentes populations. La figure 2 montre que la majorité des études, universitaires ou non, appliquent des méthodes qualitatives.

Figure 2 – Études sélectionnées, par méthode de recherche, 2010–2022



Source – Recherche effectuée par les auteurs.

Conception des études

Les études sélectionnées ont été classées en trois catégories : **analyses causales** (y compris les tests de contrôle aléatoires et les évaluations d’impact (à l’exclusion des tests de contrôle aléatoires), **études descriptives** et **études relationnelles**.

Analyses causales

- Un test de contrôle aléatoire est défini comme étant une étude expérimentale dans laquelle les participants ou les bénéficiaires d’un programme ou d’une politique (de lutte contre la traite, par exemple) sont répartis en un groupe expérimental et un groupe témoin. La répartition aléatoire permet de limiter le biais de sélection des sujets – sans répartition aléatoire, les participants ayant certaines caractéristiques choisiraient d’office le groupe expérimental. Bien que le test de contrôle aléatoire soit souvent considéré comme étant la règle d’or pour l’analyse de la relation de cause à effet entre une intervention et un résultat, il peut être difficile à appliquer dans la pratique.
- Une évaluation d’impact est définie comme étant l’évaluation des résultats d’un projet, d’une intervention ou d’une politique pour la traite des personnes. Les évaluations d’impact pertinentes

ne concernent pas nécessairement en premier lieu la question de la traite des personnes, mais l’intervention elle-même.

Études descriptives

Les études descriptives exposent une situation dans laquelle la traite des personnes est présente. Elles visent, non pas à évaluer l’efficacité ou l’efficacité d’un programme ou d’une politique, mais à fournir des informations sur les victimes et les survivants de la traite. Les études descriptives sont fondées sur des méthodes de recherche qualitatives et mixtes. Pour être sélectionnée, une étude descriptive doit s’intéresser en premier lieu au phénomène de la traite des personnes.

Études relationnelles

Les études relationnelles permettent d’explorer la corrélation entre deux ou plusieurs variables. On les appelle également études corrélationnelles. Elles appliquent des techniques d’analyse de régression et des méthodes de recherche quantitatives et mixtes.

Domaine d’étude

Les études sélectionnées relèvent de plusieurs domaines d’étude : santé publique, salubrité de l’environnement et santé au travail, relations internationales, droit et administration publique, études multidisciplinaires, application de la loi et justice pénale, sociologie et sciences politiques, et économie.

Les études les plus nombreuses avaient pour thème la santé publique, la salubrité environnementale ou la santé au travail. Une large proportion des études traitaient de l’exploitation sexuelle et de l’exploitation par le travail, et en particulier de la prévention et de la protection des victimes.

Venaient ensuite les études ayant pour thème les relations internationales, ou le droit et l’administration publique. Ces études examinaient le phénomène de la traite des personnes, en particulier l’exploitation sexuelle et l’exploitation par le travail, sous l’angle migratoire. Toutefois, elles se limitaient à explorer les questions de l’offre et de la demande, de la prévention et des poursuites judiciaires, et des bandes criminelles organisées.

En revanche, les études retenues étaient moins nombreuses dans les domaines d’étude suivants : éthique et déontologie des affaires, géographie physique, démographie, les femmes et la famille, sciences du

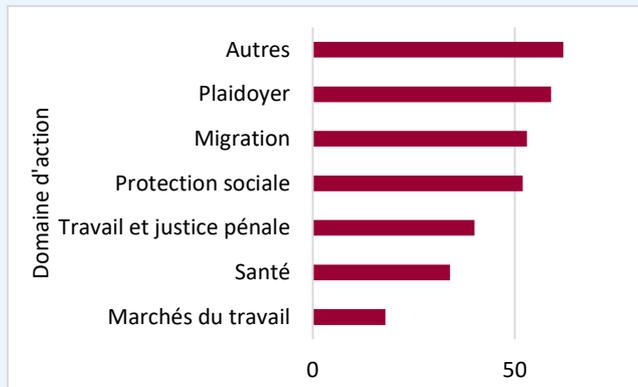
comportement. On a noté que les études sur la traite des personnes s’intéressent de plus en plus à la corrélation entre la déontologie et les affaires, mais nombre d’entre elles se limitent à aborder ce sujet sous un angle conceptuel.

Domaines d’action

Plus de 75 pour cent des études examinées concernent les domaines d’action suivants : sensibilisation, migrations, protection sociale, travail et justice pénale, santé (figure 3).

Un plus petit nombre d’études abordaient d’autres domaines d’action : marchés du travail, développement, éducation, recrutement, droits de l’enfant et diligence raisonnable des entreprises en matière de droits de l’homme. En revanche, moins de dix études abordaient les domaines d’action suivants : crédit/finances, commerce et justice éducative.

Figure 3 Études sélectionnées, par domaine d’action, 2010–2022



Source – Recherche effectuée par les auteurs.
 Remarque – Les autres domaines comprennent le développement, l’éducation, le recrutement, les droits de l’enfant, la diligence raisonnable, le crédit/les finances, le commerce et la justice éducative.

Un grand nombre d’études examinées (en particulier les évaluations) décrivent des cas d’exploitation pour illustrer du phénomène de la traite des personnes. Cette approche contribue à sensibiliser les lecteurs à certaines formes spécifiques et génériques d’exploitation sexuelle et d’exploitation par le travail, mais cela ne s’accompagne toujours de recommandations et de suggestions claires relativement aux mesures à prendre. De telles évaluations sont souvent menées de façon indépendante dans une domaine d’étude particulier comme la santé publique, la salubrité environnementale et la santé au travail, la

sociologie et les sciences politiques. Elles donnent un aperçu du phénomène de la traite des personnes et visent à informer plutôt qu’à analyser les différentes possibilités d’action dans un contexte donné. Ces évaluations seraient plus utiles si la question était remise dans son contexte en termes des écrits disponibles et qu’une analyse de données primaires était effectuée sur les domaines d’action abordés dans l’étude.

► **Lien entre la bibliographie et la CLD**

Classification des études

Les 238 études sélectionnées sont classées en fonction des facteurs influant sur la traite des personnes et des résultats de la traite des personnes. Les auteurs du présent rapport ont déterminé quels étaient ces facteurs et ces résultats. Après avoir compilé la bibliographie annotée des études sur la traite des personnes, l’équipe du projet RTA a proposé une liste de facteurs et de résultats sous-tendant la structure conceptuelle de la CLD sur ce sujet. Elle a consulté un comité consultatif international pour déterminer les catégories ou sous-catégories supplémentaires de facteurs et de résultats, et pour définir les nouvelles tendances de la recherche et les orientations à donner aux études à venir. Le comité est composé d’experts en recherche sur la traite des personnes, le travail forcé et le travail des enfants. Il réunit des chercheurs universitaires, des acteurs politiques, des représentants d’organisations d’employeurs et de travailleurs, des partenaires de financement et des représentants d’organisations de la société civile.

Un lien est établi entre chaque étude et les listes des facteurs et des résultats associés à la traite des personnes présentées aux tableaux 1 et 2.

Tableau 1. Facteurs influant sur la traite des personnes

Facteurs	Description des sous-catégories
Démographie	Questions étudiées en tant que facteurs influant sur la traite : <i>statut de majoritaire, sexe, origine ethnique</i> ou <i>conditions de vie</i> .
Gouvernance publique et réglementation	Questions étudiées en tant que facteurs influant sur la traite : <i>cadres juridiques, application de la loi, premiers intervenants, cadres institutionnels</i> ou <i>négociation collective</i> .
Marché du travail	Questions étudiées en tant que facteurs influant sur la traite : <i>demande de main-d'œuvre, informalité, recrutement, structures économiques et chaînes d'approvisionnement, diligence raisonnable</i> et <i>codes de conduite</i> .
Protection sociale et moyens de subsistance	Questions étudiées en tant que facteurs influant sur la traite : <i>violence, auteurs de violence, abus, changement climatique, crises, corruption, troubles sociaux, technologies et réseaux sociaux, pauvreté</i> .
Migration	Questions étudiées en tant que facteurs influant sur la traite : <i>statut migratoire, voies migratoires</i> ou <i>migration clandestine</i> .
Développement des compétences	Questions étudiées en tant que facteurs influant sur la traite : <i>niveau d'études, rattrapage scolaire, accompagnement familial, habiletés fondamentales, accès des particuliers à l'information, moyens économiques des femmes</i> .
Santé et bien-être	Questions étudiées en tant que facteurs influant sur la traite : <i>handicap, soins de santé</i> ou <i>interventions psychosociales</i> .
Attitudes et plaidoyer	Questions étudiées en tant que facteurs influant sur la traite : <i>évolution des attitudes et normes sociales liées à la famille dans les communautés et chez les premiers intervenants envers les survivants de la traite, programmes et actions de renforcement des capacités</i> ou <i>initiatives de communication et groupes de défense d'intérêts</i> .

Note – Le texte en italiques signale des sous-catégories.
 Source – Recherche effectuée par les auteurs.

Pour une description détaillée des sous-catégories, veuillez consulter la section ci-dessous consacrée aux facteurs et aux résultats.

Tableau 2. Résultats associés à la traite des personnes

Résultats	Description des sous-catégories
Prévalence/incidence	Questions étudiées en tant que résultats : <i>prévalence</i> ou <i>incidence</i> de la traite des personnes.
Paradigmes du Protocole de Palerme	Questions étudiées en tant que résultats : <i>prévention, protection, poursuites</i> ou <i>partenariats</i> . Pour en savoir plus, veuillez consulter le Protocole de Palerme.
Éléments constitutifs de la traite	Questions étudiées en tant que résultats : <i>acte, moyens</i> et <i>but</i> de la traite. Pratiques d'exploitation – travail forcé, travail en servitude, travail des enfants, servitude domestique, exploitation sexuelle, exploitation sexuelle des enfants. Pour en savoir plus, veuillez consulter l'article 3 a) du Protocole de Palerme.
Types d'exploitation	Questions étudiées en tant que résultats : <i>travail forcé/travail en servitude/l'exploitation par le travail, traite de enfants, la traite aux fins de servitude domestique et/ou de mariage forcé, traite aux fins d'exploitation sexuelle/d'exploitation sexuelle commerciale forcée</i> .
Groupe cible	Questions étudiées en tant que résultats : <i>sexe, origine ethnique, personnes issues de l'immigration</i> ou <i>vulnérables</i> .
Environnement propice	Questions étudiées en tant que résultats : <i>politiques internationales, services préventifs, services de protection</i> ou <i>voies de recours accessibles aux particuliers</i> pour la création d'un environnement propice.
Santé	Questions étudiées en tant que résultats : <i>santé physique, psychologique</i> ou <i>mentale, santé au travail</i> ou <i>conditions de travail</i> .

Note – Le texte en italiques signale des sous-catégories.
 Source – Recherche effectuée par les auteurs.

La CLD illustre la corrélation entre facteurs et résultats, et met en évidence les domaines dans lesquels des études existent ou manquent (figure 4). L'équipe du projet RTA actualisera la bibliographie et la CLD à mesure que de nouveaux travaux de recherche pertinents seront disponibles.

Paradigmes du Protocole de Palerme

La plupart des 238 études examinées traitent de la question de la prévention ($n = 133$); elles sont moins nombreuses à évoquer la question de la protection ($n = 68$) et celle des poursuites ($n = 12$). Plus de 70 études traitent à la fois de la prévention et de la protection des victimes et/ou des poursuites pénales. Le thème des

partenariats est au centre de cinq études, mais 24 autres études contiennent certaines recommandations en faveur de l'établissement de partenariats et de liens de collaboration.

► Prévention

L'immense majorité des études décrivent les activités de prévention qui peuvent être mises en œuvre au niveau mondial, régional ou national pour éviter que les victimes potentielles de la traite ne soient prises au piège par les trafiquants et les bandes criminelles organisées. C'est particulièrement le cas des nombreuses études sur l'exploitation sexuelle et l'exploitation des femmes et des enfants, populations jugées plus vulnérables parce qu'elles n'ont pas accès aux informations disponibles sur les migrations, les possibilités d'emploi et les procédures légales de recrutement.

Les domaines d'intervention liés à la prévention sont notamment : *l'éducation et l'accès à l'information pour les populations vulnérables, les campagnes de sensibilisation du public, l'élaboration de politiques migratoires claires et cohérentes et l'amélioration de l'administration et de l'infrastructure institutionnelle pour les migrations.*

► Protection

De nombreuses études évoquent la question des droits et du bien-être des victimes en soulignant la nécessité de leur fournir des services complets et aisément accessibles en matière d'assistance sociale, de soins médicaux et de rétablissement après un traumatisme. Les services recommandés dans les études examinées pour la protection des victimes sont notamment : un abri temporaire, des soins médicaux et psychosociaux et, dans un petit nombre de cas, une aide juridique. Une attention particulière est portée aux besoins spécifiques des (jeunes) femmes et des enfants. On souligne la nécessité de définir des lignes directrices cliniques pour l'identification des victimes, potentielles ou effectives, de la traite des personnes.

Quelques études évoquent la question de la protection des victimes et de la prévention de la traite secondaire, et des risques existants – risque que les victimes soient traitées comme des criminels; risque de détention et de déportation si l'employeur signale la disparition d'un travailleur à la police; et risque d'inaction de la part de la police et des prestataires de services du fait de barrières linguistiques empêchant la communication. Les domaines d'intervention liés à la protection des victimes sont notamment : *l'éducation et l'accès à l'information pour les*

premiers intervenants, au moyen de campagnes de sensibilisation du public et d'une formation sur mesure pour le personnel des services d'urgence, les prestataires de soins pédiatriques et les forces de l'ordre.

► Poursuites

Selon les études examinées, l'adoption et l'application de lois et de politiques visant à tenir les trafiquants responsables de leurs actes criminels est un moyen de lutte important contre la traite des personnes. Pour que les poursuites de trafiquants aboutissent à une condamnation, il faut souvent le témoignage de victimes, un facteur qui est jugé problématique. Les données empiriques tirées d'études traitant de la question des poursuites montrent que la plupart des cas de traite impliquent des bandes criminelles organisées ou des clans qui utilisent des itinéraires transnationaux. Dans la plupart des cas, les mauvaises conditions socioéconomiques, combinées à un niveau élevé de corruption en Europe de l'Est, en Afrique du Nord et en Asie du Sud-Est étaient associées à la migration à destination d'autres pays, où certains migrants tombent entre les mains de trafiquants. En outre, les études examinées soulignent le fait que les groupes criminels organisés s'adaptent bien aux changements de la demande et tirent parti de nouvelles formes d'exploitation. Une réponse efficace consisterait à offrir aux victimes une protection adéquate et à empêcher leur déportation à destination de leur pays d'origine, en échange d'une promesse de témoigner à l'occasion de la poursuite de trafiquants ou de réseaux criminels. Les interventions liées aux poursuites n'ont donné matière à aucune recommandation.

► Partenariats

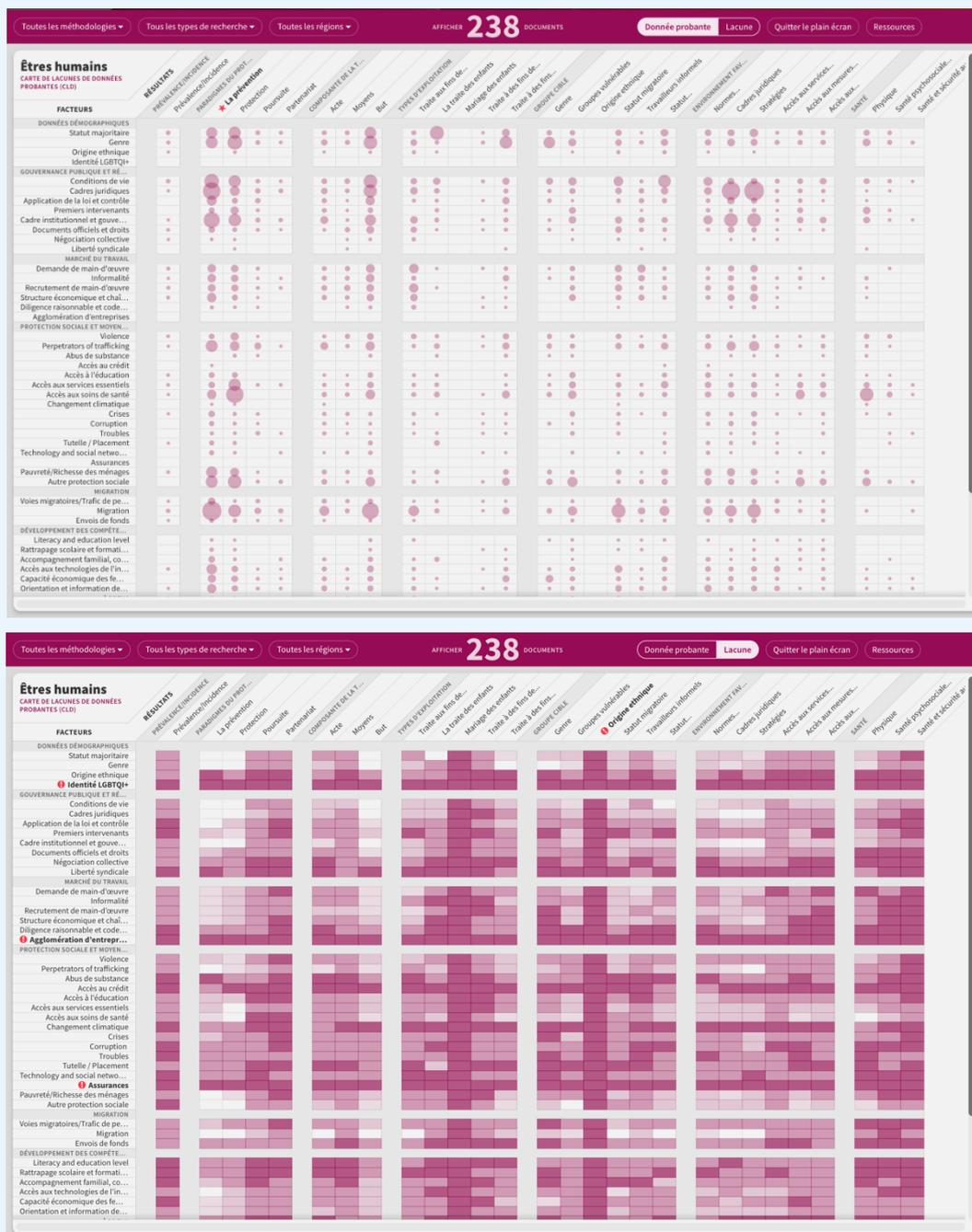
Les études examinées parlent peu du paradigme des partenariats. Celles qui abordent cette question plaident en faveur d'une coopération internationale, en particulier pour l'efficacité des poursuites, étant donné que la traite est un problème transnational. On y indique que la collaboration entre pays d'origine, de transit et de destination est essentielle afin de s'assurer que les données empiriques requises pour des poursuites efficaces sont recueillies et que des services complets sont fournis sans délai aux victimes pour qu'elles puissent participer pleinement et efficacement en tant que témoins à la poursuite des trafiquants.

Les quelques études abordant la question des partenariats recommandent l'établissement ou le

renforcement de moyens ou de structures d'échange d'informations et de collaboration internationale pour lutter contre la traite des personnes. La diffusion d'informations sur les différentes voies migratoires légales, et sur les risques associés à la traite et à la migration irrégulière est jugée cruciale pour protéger les victimes potentielles du danger qui les guette et pour sensibiliser le public à ce problème. Il est tout aussi important de diffuser des informations dans les pays de destination en vue d'éliminer une propagande trompeuse concernant les migrations de main-d'œuvre et de promouvoir les droits au travail des migrants. Les études examinées ne contenaient pas de données empiriques sur des interventions liées à l'établissement de partenariats et à la collaboration inter institutions.

► Carte des lacunes de données empiriques sur la traite des personnes

Figure 4 – Vue d’ensemble des données empiriques (partie supérieure) et des lacunes (partie inférieure) en matière de traite des personnes



Lien : <https://rtaproject.org/fr/etres-humains/>

► Conclusions

Tendances de la recherche

Facteurs associés à la traite des personnes

Dans les études examinées, les facteurs influant sur la traite des personnes concernent essentiellement *la protection sociale et les moyens de subsistance*. Plus précisément, les conditions socioéconomiques des populations vulnérables dans les pays d'origine sont considérées comme étant le facteur le plus courant influant sur la traite des personnes. Ce thème est souvent examiné conjointement à celui de la *migration*.

Les conditions économiques évoquées le plus souvent sont des faibles niveaux de revenu ou la pauvreté, tandis que les conditions sociales concernent les structures familiales, la santé, la violence (domestique) et les traumatismes. Les voies migratoires sont également désignées comme facteurs dans les études explorant les conséquences transfrontalières de la traite des personnes (analysées ci-dessous dans la section « Variations géographiques relatives aux programmes et aux politiques de lutte contre la traite »).

Selon les études menées dans les pays d'Europe de l'Est et régions de l'Afrique centrale et du Nord, les conditions socioéconomiques dans le pays d'origine favorisent la migration (principalement dans les pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord). Certains migrants sont victimes de la traite des personnes pendant leur voyage vers un autre pays. Dans ces cas, on estime que les facteurs associés à la traite des personnes sont semblables aux facteurs influant sur les migrations économiques.

La pauvreté serait un grand facteur de risque associé à l'exploitation sexuelle, notamment dans les pays d'Europe de l'Est, et au travail forcé. Selon les études menées au Canada, en Inde et aux États-Unis, la situation sociale des individus et des familles peut être également un facteur de risque d'exploitation sexuelle. Les facteurs associés à l'exploitation sexuelle sont notamment des antécédents de toxicomanie ou de dépendance, l'expérience d'un traumatisme et le manque d'estime de soi. En outre, selon les études examinant la question de la traite à des fins de travail forcé, les risques imputables au travail peuvent être aggravés en cas de travaux dangereux, de longues journées de travail et de pauses insuffisantes, de manque

d'équipement de protection individuelle ou de formation à la sécurité. Les facteurs associés à l'exploitation par le travail sont notamment le recours à la violence et à la maltraitance, la pauvreté ou un milieu économique défavorisé, et les conditions de vie dans la promiscuité. Une seule étude aborde le phénomène de la traite à des fins de trafic de nouveau-nés en Bulgarie et en Roumanie. Des cas de servitude domestique et de mendicité forcée, quoique moins fréquents, sont également associés à la *protection sociale* et aux *moyens de subsistance*.

Les résultats d'études internationales et mondiales évaluant les facteurs de risque et de dissuasion associés à la traite montrent que la prévalence des activités criminelles est étroitement liée à la traite des personnes, tant dans les pays de destination que dans les pays d'origine. Les études indiquent que les conditions d'application de la loi et les niveaux de corruption pèsent davantage dans les pays d'origine que dans les pays de destination, alors qu'un manque d'égalité entre les sexes peut contribuer à restreindre la traite des personnes, sans doute parce que la discrimination sexuelle se traduit par des restrictions à la mobilité des femmes, condition nécessaire à la pratique de la traite des personnes. Par ailleurs, les résultats de plusieurs études menées en Inde montrent que les victimes de la traite des personnes vivent dans la pauvreté, et gagnent un revenu mensuel bien inférieur à la moyenne nationale. La plupart des victimes font état d'effets durables d'ordre physique, psychologique, économique et social. Les femmes contraintes à la prostitution étaient plus susceptibles d'être confrontées à une séparation voire à l'abandon de leur mari, de travailler dans une maison de prostitution et d'avoir subi des violences sexuelles au cours de l'année précédente. Les études mettent en évidence les vulnérabilités qui exposent les femmes à l'exploitation sexuelle et décrivent le processus qui aboutit à l'expérience de la traite.

Il importe de noter que la question de la coercition menant à l'exploitation sexuelle n'est pas clarifiée dans toutes les études examinées, d'où le risque d'amalgame dans certaines études entre prostitution, prostitution forcée et traite à des fins d'exploitation sexuelle. Cela signifie que les études examinées ici soulignent la nécessité impérieuse de clarifier la distinction entre prostitution forcée et volontaire, et de prendre du recul par rapport à cette distinction.

Caractéristiques des programmes de lutte contre la traite

Attitudes et plaidoyer

Une bonne partie des études examinées qui traitent de la question des attitudes et de la sensibilisation examinent les expériences vécues par les victimes. Les données empiriques sur l'autonomisation, la formation et la sensibilisation sont mitigées. Le point de vue des victimes de la traite occupe une place centrale dans plusieurs études qui préconisent davantage d'activités de formation et de sensibilisation. Une étude américaine portant sur les expériences vécues de victimes d'exploitation sexuelle décrit à la fois les circonstances menant à la traite et les moyens d'intervention et de prévention possibles. Elle désigne le sans-abrisme comme étant le principal facteur de risque de la traite des femmes et des filles, et confirme que les hommes, les garçons et les LGBTQI+ (lesbienne, gai, bisexuel, transgenre, en questionnement, intersexuel et plus) sont plus exposés à l'exploitation sexuelle. La plupart des victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle sont identifiées comme étant des citoyens du pays dans lequel les recherches sont menées. Les jeunes LGBTQI+ itinérants indiquent accorder des faveurs sexuelles en échange d'une rémunération par divers moyens – annonces en ligne et dans les médias sociaux, dans des hôtels ou chez les clients. Dans le cadre des programmes de lutte contre la traite, le meilleur moyen de prévention et le plus faisable, c'est l'éducation et la sensibilisation des victimes et des personnes jugées exposées à la traite. La prévention de la traite secondaire y est préconisée dans les cas où les victimes ne peuvent accéder à des services d'aide et d'assistance dans le pays de destination. Toutefois, d'autres études examinant les expériences vécues par les victimes indiquent que le renforcement des connaissances et la sensibilisation ne suffisent pas à prévenir la traite. Les études menées aux États-Unis, en Inde, au Bhoutan et aux Philippines proposent des solutions et présentent des recommandations visant à autonomiser les populations vulnérables et à prévenir la traite des personnes. Les programmes proposés visent spécifiquement à garantir :

- a) la participation des personnes jugées exposées à la traite (dont beaucoup seraient des femmes);
- b) l'accès de ces personnes aux ressources dont elles ont besoin;
- c) l'introduction de projets ou de programmes novateurs.

La mobilisation des autorités publiques et organisations humanitaires nationales est également préconisée afin d'appuyer et de renforcer les capacités des gouvernements locaux dans les domaines suivants :

identification, évaluation et suivi des facteurs; promotion des initiatives facilitant l'accès à l'éducation, aux connaissances et aux programmes novateurs en vue de renforcer la sécurité et la résilience; réduction des facteurs de risque sous-jacents et renforcement de la préparation en prévision d'une réponse efficace.

Dans le contexte de la prévention de la traite à des fins de travail forcé, les initiatives de lutte contre la traite des personnes qui sont centrées sur la sensibilisation sont notamment les mesures de lutte contre l'exploitation et les préjudices auxquels sont exposés les travailleurs faiblement rémunérés pour des travaux salissants, dangereux et dégradants. Le dialogue est nécessaire pour déterminer la mesure dans laquelle les travailleurs faiblement rémunérés sont actuellement exploités, et par quels moyens, et pour recenser les préjudices occasionnés du fait des dangers liés au travail, notamment aux parents, qui sont alors forcés d'envoyer leurs enfants travailler. Une étude d'évaluation réitère que la dimension communautaire des interventions n'est pas assez documentée ou bien conçue pour prévenir l'exploitation des femmes migrantes. Cette évaluation apporte des données empiriques démontrant que la formation et la sensibilisation des candidats au départ ne permettront pas à elles-seules aux futurs migrants de surmonter les inégalités dont ils feront l'objet tout au long de leur parcours migratoire, en particulier dans leur situation d'emploi.

Le rôle des médias sociaux et des plateformes technologiques est reconnu dans seulement une étude, qui dénonce les idées fausses perpétuées par les médias. Cette étude souligne également que les descriptions que donnent les médias de la traite des personnes contribuent peut-être à l'élaboration de politiques et de programmes qui négligent de s'en prendre aux facteurs structurels aggravant les vulnérabilités des personnes à la traite et de répondre aux besoins complexes des victimes. L'étude note que la présence sur les plateformes sociales de médias bien informés et à l'écoute peut contribuer à faire échec aux idées fausses. Les auteurs proposent plusieurs stratégies pour combattre la désinformation : participer à des entretiens éducatifs, utiliser les médias sociaux pour éduquer les communautés vulnérables et le grand public, et diffuser des témoignages de victimes et de survivants de la traite sur leur propre expérience. Par ailleurs, selon une autre étude traitant des soins de santé, la représentation des victimes de la traite des personnes véhiculée par les médias a une influence significative sur

les perceptions qu’entretient le personnel infirmier de cette population.

► Gouvernance publique et réglementation

► Premiers intervenants

Une tendance de base qui se dégage de l’examen des études concerne le rôle des premiers intervenants – ambulanciers, techniciens médicaux d’urgence, personnel infirmier et médecins spécialisés dans les soins d’urgence, forces de l’ordre et pompiers – dans la lutte contre la traite des personnes. Leurs interventions sont très diverses : éducation et sensibilisation pour les prestataires de soins, les forces de l’ordre et les populations vulnérables; contrôle communautaire et interventions sur de multiples fronts pour la protection sociale; promotion de la santé et de la sécurité au travail; et promotion de l’autonomisation économique des femmes comme moyen d’éviter l’exploitation sexuelle des femmes et des filles. Les données empiriques sur les effets à long terme de ces interventions sont sommaires. Ces questions sont analysées dans des études multidisciplinaires, sur les soins de santé et sur les politiques publiques. Un grand nombre de ces études sur les interventions sont menées en Inde et aux États-Unis. Les conclusions des études américaines indiquent que les activités de formation et de sensibilisation contribuent à améliorer la capacité des prestataires de soins à identifier les victimes de la traite à des fins d’exploitation sexuelle et de servitude domestique. Au Royaume-Uni, les résultats d’une enquête auprès des premiers intervenants révèlent la nécessité de les informer en matière d’évaluation, d’identification, de signalement et d’orientation des victimes de la traite.

Les résultats d’études menées auprès de premiers intervenants aux États-Unis soulèvent des questions au sujet de l’efficacité des techniques actuelles de formation et de sensibilisation. Les auteurs reconnaissent que l’identification des victimes est encore plus incertaine en l’absence de formation, mais font également remarquer que les rencontres entre victimes et premiers intervenants et professionnels dûment formés sont rares, malgré les messages diffusés par le gouvernement et les médias affirmant que les victimes sont « cachées sous nos yeux ». Selon les conclusions de ces études, la formation des premiers intervenants contribue sans doute à les sensibiliser, mais ne les incite pas nécessairement à l’action. Une telle formation est fondée sur le postulat selon lequel, une fois sensibilisés aux signes révélateurs de la traite, ils seront à l’affût de ces signes dans les cas qu’ils voient arriver dans leur travail quotidien. Cela

présuppose essentiellement que des professionnels déjà débordés soient capables de faire plusieurs choses en même temps. Les auteurs affirment en outre qu’il ne suffit pas toujours d’être sensibilisé au problème de la traite des personnes pour savoir identifier les victimes, et que d’autres tactiques proactives seraient nécessaires – application de la loi, inspections et perquisitions dans des lieux où des victimes sont susceptibles d’être exploitées (par exemple, maisons de prostitution et communautés où travaillent des ouvriers agricoles migrants). En outre, une étude régionale traite du changement de paradigme en faveur d’une approche centrée sur la victime dans laquelle les communautés (et en particulier les premiers intervenants, les ONG, les services sociaux et les organisations religieuses) s’attaquent aux questions complexes présentées par des adultes mêlés à des délits liés à la prostitution et à la traite à des fins d’exploitation sexuelle.

► Cadres juridiques

Quatre études d’évaluation traitent des cadres juridiques et de leur contribution aux efforts de prévention. Les études explorant les phénomènes de l’esclavage moderne et de la traite des personnes sont menées aux États-Unis, en Union européenne et au Royaume-Uni. Selon les conclusions de ces études, la législation constitue seulement une solution partielle aux divers problèmes associés à la traite des personnes et à l’esclavage moderne. Il reste donc beaucoup à explorer en matière de traite des personnes et pour remédier aux difficultés imprévues liées à la conception et à l’application des politiques, notamment pour faciliter l’établissement de partenariats et la collaboration interinstitutionnelle. Toujours selon ces études, l’établissement de partenariats est primordial pour favoriser l’échange d’informations et la coordination des mesures de contrôle et des mesures de prévention. Une autre étude propose un cadre d’évaluation des liens de cause à effet entre la traite et les politiques de lutte contre la traite et le développement humain qui soit fondé sur des données empiriques. L’auteur affirme que les gains acquis en matière de développement humain grâce à une mobilité accrue seraient beaucoup plus importants s’il y avait une plus grande cohérence entre les politiques de lutte contre la traite et les politiques favorisant le développement. Les cadres existants sont imparfaits parce que les décisions stratégiques sont prises au sommet, sans concertation avec les principaux acteurs, et ne sont pas éclairées par des données empiriques.

► Développement des compétences

Sur le chapitre des facteurs socioéconomiques influant sur la traite, plusieurs études indiquent que la plupart des politiques de lutte contre la traite visent à permettre aux victimes et aux survivants d’acquérir les compétences requises pour pouvoir exercer des activités génératrices de revenus. Les études manquent concernant la question du développement de compétences pour les personnes jugées exposées à la traite et à l’exploitation. Selon certaines études, l’éducation et le développement des compétences pourrait permettre à l’organisation de lutte contre la traite de travailler à la création d’acteurs économiques autonomes, responsables et indépendants aptes à évoluer avec succès dans une économie de marché. Des études examinent la question de savoir si la lutte contre la pauvreté en tant que facteur influant sur la traite des personnes serait plus efficace si l’on en confiait la responsabilité à des individus. Selon une étude effectuée au Bénin, le « combat contre la pauvreté » se fera par la réforme structurelle de l’économie de marché, et non en attribuant la responsabilité aux individus.

Les études examinées révèlent également la présence *d’obstacles à des initiatives efficaces* – liés aux définitions de la traite des personnes et aux perceptions des victimes, à la corruption et aux crises. Leurs conclusions indiquent qu’aux États-Unis, la culture des forces de police locales et les perceptions qu’entretiennent leurs membres au sujet de la traite des personnes ne favorisent pas l’identification d’un grand nombre de cas. Les définitions de la traite des personnes évoluant encore, tant au niveau local qu’au niveau national, la police se concentre sur la traite des mineurs à des fins d’exploitation sexuelle, le problème le plus grave affectant ses collectivités selon elle. La réticence éprouvée à faire la différence entre la prostitution (forcée) et la traite à des fins d’exploitation sexuelle revient à minimiser le problème de la traite des personnes et à faire abstraction de la traite à des fins de travail forcé. Telles sont les conclusions dégagées des études menées aux États-Unis.

► Santé et bien-être

Selon les études examinées, les professionnels de la santé et les systèmes de santé jouent un rôle important dans la prévention de la traite, en reconnaissant comme telles les victimes et en organisant des interventions appropriées. Les infirmiers et infirmières des services d’urgence seraient les seules personnes du monde extérieur avec lesquelles les victimes de la traite ont des contacts. En tant que premiers intervenants, il est essentiel que le

personnel infirmier sache reconnaître les signes révélateurs de la traite, connaisse les procédures à suivre pour rendre compte de ces cas éventuels et soit au fait des services qui sont à la disposition des victimes de la traite des personnes. D’où une vive recommandation en faveur d’activités de formation et de sensibilisation à l’intention des premiers intervenants. Par ailleurs, les études examinées soulignent la nécessité d’adopter une approche préventive plus globale en matière de santé publique qui permettrait de reconnaître les signes de l’exploitation par le travail, plus difficiles à détecter.

Selon les résultats d’interventions liées à la santé menées dans le cadre d’une étude canadienne sur les facteurs de risque de la traite, les personnes qui ont accès aux services de santé et de protection doivent manifester la volonté de mettre fin à l’exploitation et aux mauvais traitements dont elles sont victimes en prenant leurs distances par rapport à la prostitution et/ou à l’usage de drogues, et la volonté de surmonter les problèmes personnels qui les ont amenées à la prostitution – toxicomanie ou dépendance, traumatisme et manque d’estime de soi, notamment. Simultanément, ces personnes doivent accepter d’être qualifiées de victimes et s’en remettre à l’État pour s’en sortir. De plus, une étude fondée sur des méthodes mixtes portant sur les positions exprimées par des victimes de la traite a permis de dégager trois profils de victime distincts mais interdépendants par rapport à leur expérience des soins de santé et des services de santé (évitante, méfiante, inhibée). Cette étude indique que les professionnels de la santé ont du mal à identifier les victimes de la traite.

Variations géographiques relatives aux programmes et aux politiques de lutte contre la traite

Une large proportion des études menées dans les domaines des relations internationales, du droit et de la justice pénale concernent les dimensions transfrontalières de la question de la traite, sous l’angle juridique. Sans être examinées et analysées les limites de la législation transnationale et l’absence de coopération générale en matière de poursuites et de protection des personnes contre la traite. Selon les études régionales et régionales sur la traite dans les pays d’Afrique du Nord et d’Afrique centrale et de l’Union européenne, tous les aspects de la traite des personnes ne peuvent être pris en compte dans la législation et les pays sont laissés à eux-mêmes et à leur jurisprudence face aux scénarios complexes à dénouer de la traite des personnes. Ces études indiquent que la traite recule dans les voies migratoires où l’application des lois

est renforcée, mais progresse ailleurs. Le choix de l'instrument juridique, ainsi que les outils d'application de la loi offerts par Eurojust et Europol, est crucial pour combattre la traite à des fins d'activités criminelles forcées.

À l'échelle mondiale, les études examinées constatent qu'il est difficile d'empêcher les victimes de la traite d'être incriminées pour des crimes qu'elles ont été forcées de commettre au cours ou à cause de leur expérience de la traite. Cette constatation est importante parce qu'elle laisse entendre que, faute de coordination, l'application du droit pénal peut avoir des conséquences transnationales. Ces études soulignent également l'importance d'établir des partenariats aux niveaux régional et mondial. Aux États-Unis, la législation est étudiée essentiellement telle qu'appliquée aux cas de traite à des fins d'exploitation sexuelle. Au niveau des États, les lois anti traite sont examinées pour comprendre les raisons pour lesquelles les poursuites pénales sont peu nombreuses, mais aussi le traitement réservé aux citoyens non américains. Les études mondiales analysent également l'arsenal judiciaire pénal et la protection des droits au travail des travailleurs migrants et d'autres groupes vulnérables.

Les principales implications politiques et concrètes sont indiquées en termes d'arrestation, de poursuites et de procédures d'immigration, d'accès aux services d'aide appropriés, et de bien-être des personnes. Les recommandations concernent notamment le développement de voies migratoires sûres et régulières pour ceux et celles qui, du fait de facteurs sociaux et économiques, doivent émigrer pour trouver un emploi stable. Les études soulignent également la nécessité de développer l'économie et les infrastructures locales pour prévenir la traite, par la création d'emplois locaux dans les collectivités qui peuvent être exposées à la traite et/ou à la traite secondaires. Au niveau régional, la solution principale proposée serait d'examiner les voies migratoires des régions de l'Afrique du Nord vers l'Europe, pour déterminer celles qui sont sûres. Des migrations sûres sont proposées comme moyen de prévention de la traite car elles contribueraient à réduire les cas de décès ou de blessures chez les migrants, à amenuiser les profits des groupes criminels qui facilitent les migrations irrégulières et à perturber ces groupes, tout en entraînant une baisse globale des migrations irrégulières. Cela implique d'augmenter les voies migratoires sûres et régulières vers l'Europe, et vers d'autres destinations, et de favoriser la liberté de

circulation et d'échange dans les régions d'origine et de transit. Ces études reconnaissent que cette recommandation pose des difficultés d'ordre pratique et que, compte tenu du climat politique qui règne actuellement dans toute l'Europe, cette solution ne risque pas de retenir l'attention des décideurs et ne peut être appliquée qu'une fois la crise des réfugiés résorbée en Europe.

Les études menées aux niveaux régional et international indiquent également que les programmes visant à renforcer les capacités des autorités locales chargées de l'application de la loi ne donneront pas les résultats rapides requis, en raison de la corruption généralisée. Le développement et la réforme de la police, et la promotion de la surveillance civile, ne devraient pas être remis à plus tard du fait du recours temporaire aux forces armées pour certaines missions répressives. La communauté internationale devrait tout faire pour renforcer les capacités locales en matière de justice pénale. Les auteurs de ces études affirment qu'un bon moyen de combattre la traite des personnes en situation de crise serait de reconnaître qu'il s'agit d'un phénomène intimement lié à une situation de crise, et non simplement un effet secondaire d'une telle situation. En outre, les interventions humanitaires actuelles en cas de crise font abstraction de certaines formes de traite et d'exploitation, et laissent de côté les personnes qui en sont victimes. Par ailleurs, une étude traite des mouvements de fonds au sein des organisations criminelles, des méthodes de tenue de livres et de comptabilité, et des principales techniques de blanchiment du produit de la traite à des fins de prostitution de la Bulgarie vers l'Europe occidentale. La description de la manière dont les criminels impliqués dans la traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle gèrent les fonds générés par cette activité criminelle permet de mieux comprendre la nature même de ce phénomène criminel.

Lacunes en matière de recherche

Nous recensons les lacunes en matière de recherche en évaluant les facteurs et les résultats, le domaine d'étude, la portée géographique, les paradigmes du Protocole de Palerme, les éléments constitutifs de la traite et les types d'exploitation.

Facteurs et résultats

Dans la CLD en ligne, l'étoile indique le facteur et le résultat qui sont les mieux documentés dans la bibliographie. La plupart des études analysent l'effet du

contrôle et de l'évaluation sur la prévention de la traite des personnes. Le point d'exclamation indique les facteurs et les résultats qui sont peu documentés. Ainsi, il faut approfondir les recherches sur plusieurs facteurs – Origine ethnique en tant que variable démographique, Identité LGBTQI+, Négociation collective, Agglomération d'entreprises, Assurance et langue – et sur le résultat Origine ethnique pour définir les groupes cibles pour les interventions.

Domaines d'étude

Les travaux de recherche sur la traite des personnes étaient limités ou absents dans les domaines d'étude suivants : Éthique et déontologie des affaires, Géographie physique, Démographie, Les femmes et la famille, et Sciences du comportement.

Portée géographique

On constate un manque de recherches concernant la portée géographique à deux égards. Premièrement, beaucoup de pays, en particulier les pays du Sud, sont passés sous silence. L'immense majorité des études sont menées en [Amérique du Nord](#), en [Europe de l'Est](#), [Europe du Nord](#), [du Sud et de l'Ouest](#). Viennent ensuite, en nombre, les études menées en [Asie du Sud](#), la plupart en Inde.

Deuxièmement, dans un grand nombre des études examinées abordant le sujet de la traite transnationale, il est question du pays de destination, mais pas des pays d'origine et de transit. Certaines études multidisciplinaires et relatives aux relations internationales, au droit et à l'administration publique sont menées à l'échelle régionale. Ces études (peu nombreuses, cependant) explorent l'Asie du Sud-Est (Cambodge, Laos, Myanmar, Philippines, Thaïlande et Viet Nam), l'Afrique centrale et l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et la Turquie, et l'Europe de l'Est. Elles incluent des comparaisons empiriques des politiques de lutte contre la traite des personnes à l'échelle de l'Eurasie.

Paradigmes du Protocole de Palerme

Les études examinées traitent des résultats en matière de prévention au niveau mondial, régional ou national. Des

initiatives à court et moyen termes sont recommandées pour prévenir la traite des personnes en évaluant la vulnérabilité des travailleurs migrants, des femmes issues de milieux socio-économiques spécifiques et des enfants à la traite des personnes et à d'autres formes d'exploitation. Plutôt que de se limiter aux mesures de prévention et de protection des victimes dans les pays de destination, les recherches à venir devraient explorer également les questions des poursuites, de la protection et des partenariats. Les recommandations concrètes relatives aux poursuites concernent notamment la création de bases de données régionales, nationales et mondiales, et le renforcement des capacités de gestion des données.

Éléments constitutifs de la traite (acte, moyens, but)

L'immense majorité des études qui analysent la finalité de la traite se limitent à l'exploitation sexuelle et à l'exploitation sexuelle des enfants et, dans certains cas, à la servitude domestique et à l'exploitation par le travail. Ainsi, le travail forcé, le travail en servitude et le travail des enfants sont le plus souvent passés sous silence dans le contexte de la traite. En outre, les connaissances manquent sur le chapitre des actes, autre élément constitutif de la traite. La question du recrutement et du transport dans le contexte de la traite devrait recevoir toute l'attention qu'elle mérite pour donner matière à des recommandations et à des mesures concrètes relatives aux migrations et à la poursuite des bandes criminelles organisées. Les données empiriques disponibles révèlent que la plupart des études se concentrent sur la finalité d'exploitation de la traite des personnes (le but recherché), la question du recrutement et du transport des victimes passant au second plan comme objectif de recherche.

Le tableau 3 résume les tendances et les lacunes en matière de recherche, dégagées des études menées entre 2010 et 2022, indexées dans la bibliographie.

Tableau 3 – Résumé des tendances et des lacunes en matière de recherche

Domaine examiné	Tendances en matière de recherche	Lacunes en matière de recherche
Conception des études	La plupart des études sont de nature descriptive et présentent des évaluations des facteurs et des résultats associés à la traite des personnes.	L'examen de la littérature révèle que très peu d'études traitent des interventions ou des évaluations d'impact. Les données empiriques sur les effets à long terme des interventions sont sommaires.
Programmes d'intervention	L'autonomisation, les activités de formation et de sensibilisation sont les thèmes centraux des programmes de lutte contre la traite.	Les problèmes recensés qui font obstacle à des interventions efficaces contre la traite des personnes concernent les incohérences dans l'interprétation du fonctionnement de la traite et la perception des victimes.
Éléments constitutifs de la traite : acte, moyens et but	Les moyens et le but, ainsi que les facteurs clés, de la traite des personnes sont systématiquement évalués. La finalité de la traite le plus souvent examinée est l'exploitation sexuelle et l'exploitation sexuelle des enfants.	Peu d'études examinent la finalité de la traite, comme la traite à des fins de travail forcé, de servitude domestique ou de travail des enfants.
Domaines d'action	La plupart des études concernent les domaines d'action suivants : plaider, migration et protection sociale.	Peu d'études concernent les domaines d'action suivants : développement, marchés du travail, administration du travail et justice pénale.
Paradigmes du Protocole de Palerme	La plupart des études traitent de la prévention et/ou de la protection.	Peu d'études examinent isolément la question des poursuites. Cette question est analysée conjointement à celles de la protection et/ou de la prévention. La question des partenariats n'est jamais analysée isolément.
Géographie	La plupart des études se concentrent sur les destinations de la traite dans les pays du Nord (Inde, Royaume-Uni et États-Unis, notamment).	Les travaux de recherche manquent concernant les pays de transit et d'origine, et les pays du Sud.
Domaines d'étude	La plupart des études sont menées dans les domaines suivants : santé publique, relations internationales, études multidisciplinaires, droit et justice pénale.	Peu d'études sont disponibles dans les domaines suivants : éthique et déontologie des affaires, sciences et technologies, démographie et sciences du comportement.

Source : Recherche effectuée par les auteurs.

► Appel à l'action

La cible 8.7 des objectifs de développement durable appelle tous les acteurs à « prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite des personnes, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes ». Les progrès accomplis pour atteindre ces objectifs dépendent des données empiriques disponibles sur l'ampleur des phénomènes du travail des enfants, du travail forcé et de la traite des personnes, ainsi que des analyses causales qui peuvent être utiles pour la réduction de la prévalence de ces phénomènes.

La CLD sur la traite des personnes et la bibliographie offrent à toutes les parties prenantes des occasions d'entreprendre et d'appuyer des travaux de recherche sur les domaines prioritaires identifiés. Le présent rapport met en évidence la nature multidimensionnelle de la traite des personnes. La majorité des études examinées évaluent les facteurs et les résultats de la traite dans les pays du Nord, et la situation qui prévaut dans les pays du Sud est moins bien comprise. Les études examinées soulignent la nécessité d'intensifier les efforts de sensibilisation et d'évaluation, de mieux cibler les interventions et de renforcer les liens de collaboration entre les parties prenantes en vue de la réalisation de la cible 8.7 des ODD. Il est essentiel de pouvoir disposer de données empiriques sur les actions à long terme afin d'évaluer la prévalence de la traite des personnes et l'efficacité des programmes de lutte contre la traite.

Le présent rapport met en évidence les principales lacunes d'information existantes qui font obstacle à l'avancement des réponses politiques. Ainsi, toutes les parties prenantes peuvent contribuer à combler ces lacunes de connaissances en vue de mieux comprendre les causes profondes de la traite des personnes et d'éclairer l'élaboration des politiques requises pour relancer la réalisation de la cible 8.7 des ODD.

Nous incitons les chercheurs, y compris les chercheurs débutants, à s'employer à combler ces lacunes en matière de données empiriques. En association avec les programmes de recherche élaborés dans le cadre du présent projet, nous incitons les praticiens et les chercheurs œuvrant dans différents domaines de spécialisation à entreprendre des études ayant une pertinence stratégique directe.

Nous invitons et encourageons les nouvelles collaborations et les approches novatrices qui permettraient d'enrichir la base de données empiriques sur le travail des enfants et le travail forcé. Par ailleurs, nous comptons sur de nouveaux engagements financiers et techniques en vue de traduire les travaux de recherche en mesures et en solutions concrètes propices au développement durable.

► Références

- Bryant, Katherine et Todd Landman, « Combatting human trafficking since Palermo: What do we know about what works? », *Journal de la traite des personnes* 6 (2), p. 119–140 (2020).
- Creswell, John W. et Dana L. Miller, « Determining validity in qualitative inquiry », *Theory into Practice* 39 (3), p. 124–130 (2000).
- Denzin, Norman K., *The Research Act: A Theoretical Introduction to Sociological Methods* (2^e édition), New York, McGraw-Hill (1978).
- Gough, David, « Qualitative and mixed methods in systematic reviews », *Systematic Reviews* 4 (181), p. 1–3 (2015).
- Goździak, Elżbieta M., Sarah Graveline, Whitney Skippings et Minna Song, *Bibliography of research-based literature on human trafficking : 2008–2014*, Georgetown University, (2015). <https://isim.georgetown.edu/wp-content/uploads/sites/17/2019/08/2.23.2015-Trafficking-Bibliography.pdf>.
- OIT (Organisation internationale du Travail), « Carte des lacunes de données empiriques sur la traite des personnes », De la recherche à l'action, 1^{er} juillet 2023 <https://rtaproject.org/fr/etres-humains/>.
- Maxwell, Joseph A., « “Understanding and validity in qualitative research » », *Harvard Educational Review* 62 (3), p. 279–300, (1992).
- OIM (Organisation internationale pour les migrations) et Samuel Hall, *Monitoring the Reintegration of Trafficking Survivors: Study and Toolkit*, Genève (2023).
- Maxwell, Joseph A., “Understanding and validity in qualitative research », *Harvard Educational Review* 62 (3), p. 279–300, (1992).
- CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), *Handbook of Statistics 2022*, Genève, Organisation des Nations Unies, (2022).
- . 2023. CNUCED STAT Classifications. <https://unctadstat.unctad.org/FR/Classifications.html>
- Smith, John K., « The problem of criteria for judging interpretive inquiry », *Educational Evaluation and Policy Analysis* 6 (4), p. 379–391, (1984).
- Tracy, Sarah J., « Qualitative quality: Eight ‘big-tent’ criteria for excellent qualitative research », *Qualitative Inquiry* 16 (10), p. 837–851 (2010).

Lectures suggérées sur les terminologies

- OIT (Organisation internationale du Travail), Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930.
https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C029.
- , Convention (n 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948.
https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C087.
- , Convention (n° 98) sur le droit d’organisation et de négociation collective, 1949.
https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C098.
- , Convention(n° 154) sur la négociation collective, 1981.
https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312299.
- , *Directives concernant la mesure du travail forcé*, 20^e Conférence internationale des statisticiens du travail, (2018).
- OIT, Walk Free et OIM (Organisation internationale pour les migrations), *Estimations mondiales de l’esclavage moderne : travail forcé et mariage forcé*, Genève, (2021).

► Le projet De la recherche à l'action (RTA)

Utiliser les connaissances pour accélérer les progrès dans l'élimination du travail des enfants et du travail forcé

Le projet RTA vise à combler le fossé entre la recherche et l'action dans la lutte contre le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains. Les principaux objectifs du projet sont de rendre les données empiriques plus accessibles, de mieux faire connaître les études et les lacunes existantes dans ces domaines, d'améliorer les moyens de fournir des données empiriques et de combler les lacunes constatées, et de favoriser un regain d'intérêt et de mobilisation en la matière. L'équipe du projet RTA travaille en étroite collaboration avec la Division de la protection et de l'aide aux migrants de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) . Le projet RTA est financé par le département du Travail des États-Unis d'Amérique (USDOL).

► Remerciements

Les responsables du projet RTA remercient le Comité consultatif international pour les précieuses orientations fournies à l'occasion de plusieurs ateliers de consultation. Le Comité consultatif international est composé d'experts techniques de l'OIT et de représentants de l'OIM et d'autres organisations internationales, d'organisations de travailleurs et d'employeurs, de l'USDOL, des pays pionniers de l'Alliance 8.7, d'offices nationaux de la statistique, d'OING et du milieu de la recherche.

► Rapport de synthèse études sur la traite des personnes de 2010 to 2022

www.rtaproject.org/fr

Copyright © Organisation internationale du Travail 2023

Première édition juillet 2023

Licence [Creative Commons Attribution 4.0 International Licence](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).

Le présent document est produit dans le cadre du projet de l'OIT « De la recherche à l'action » (RTA) (GLO/18/20/USA). Ce projet est financé par le département du Travail des États-Unis d'Amérique au titre de l'accord de coopération portant le numéro IL-32462-18-75-K. Cent pour cent du coût total du projet est pris en charge au moyen des fonds fédéraux, pour un total de 3 360 000 dollars. Le présent document ne traduit pas nécessairement les vues ou les politiques du département du Travail des États-Unis, et la mention de marques commerciales, produits commerciaux ou organisations n'implique pas leur reconnaissance par le gouvernement des États-Unis.